

LA FORMATION POST-PERMIS JEUNES CONDUCTEURS

L'évaluation de l'élève lors de la formation Post-permis est faite ponctuellement lors des 7 heures de formations et conformément au programme de formation lequel se décompose en 2 parties.

1. Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures, destinée à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes des jeunes conducteurs.

Elle comprend :

- La présentation des objectifs, du cadre pédagogique et réglementaire
- La présentation de la formation
- Le questionnaire d'entrée en formation, la constitution des groupes, le traitement du questionnaire d'autoévaluation
- L'évaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques
- L'étude de situations complexes de conduite

2. Une formation théorique d'une durée de 3 heures, destinée à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

Elle comprend :

- La mobilité et les thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types. Les élèves doivent être capables de construire et d'anticiper ses déplacements, prendre conscience des influences du contexte et être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)
- Les choix de mobilité (être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement)
- Les influences, les modes alternatifs de déplacement (possibilités et intérêts), les questions environnementales
- Un bilan avec engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe.

À l'issue de la formation post permis, une attestation de suivi de formation complémentaire est remise aux participants.